CANDIDAT POUR LE CONGRÈS:

☞ Les whigs amis de A. C. BULLITT le soutiendront comme candidat pour représenter le Second District au Congrès. Cette candidature sera soumise à la sanction d'une Convention.

MM. les Editeurs:

La représentation des deux candidats pour le Congrès aujourd'hui l'harmonie dans le parti whig, permettez-moi de suggérer le nom de SAMUEL J. PETERS comme un candidat convenable pour représenter ce district. Son expérience des affaires et ses connaissances des besoins du district le recommandent aux électeurs de la ville et de la campagne, et tout fait présumer qu'il consentira accepter la candidature, ce que je sais fondé à croire.

COMMERCE.

AUDITEUR DES COMPTES:

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS BOMBON est candidat pour la place d'auditeur des comptes publics. L'élection aura lieu au novembre prochain.

POUR SHERIFF.

☞ JAMES P. TERRELL est candidat pour la place de sheriff de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre.

MANDEVILLE MARIGNY

Est candidat à la place de Sheriff de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

☞ Veuillez annoncer que JOHN L. LEWIS, shériff actuel, est candidat pour une réélection en novembre prochain.

FRANCIS MOUNEY,

Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.

☞ L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ

EST CANDIDAT

POUR UNE RÉELECTION A LA PLACE DE CONSTABLE

DE LA CINQUIÈME JUSTICE DE PAIX.

☞ L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

P. A. CHARBONNET,

CANDIDAT COMME CONSTABLE

De la quatrième Justice de Paix.

Première Municipalité.

Election—le 3 novembre 1851.

G. MEYNIER.

CANDIDAT POUR CONSTABLE,

De la quatrième Justice de Paix.

Le 1er jour de novembre 1851. 26 juin

J. A. BEILANGER,

CANDIDAT POUR ASSESSEUR,

Pour toute la Municipalité—Election le 3 novembre 1851.

J. M. GHASS,

Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. TESSIER comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851. 26 juin

CARMAND PELLERIN

☞ Veuillez annoncer M. CARMAND PELLERIN comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851. 26 juin

LUCIEN DUBUC

Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Election, 3 novembre 1851.

☞ Veuillez annoncer que LUCIEN DUBUC est candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité, à l'élection qui aura lieu le 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. HENRI PUCHAUD comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1re municipalité. L'élection aura lieu le lundi 3 novembre, 1851.

Nous sommes autorisés à annoncer que

Candidat à la place de Collecteur du taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.

ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A. W. SCATES.

Le présent est le 1er de l'Etat pour la Première District Représentant est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD,

Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. 16 juin—☞

☞ Le soussigné, assesseur pour le 6ème arrondissement, informe ses amis qu'il a retiré sa candidature pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.

VICTOR DEROUX

ACADEMIE DOLBEAR.

ECRITURE ET TENUE DES LIVRES

3-50, rue du Canal, établie en 1832.

Les leçons en famille à des conditions très-modérées—heures des leçons et conditions des examens. Des classes réservées aux enfans. Les termes de correspondance sont particulières aux personnes engagées dans les affaires. Les jeunes demoiselles apprennent facilement et rapidement l'écriture élégante et rapide.

Les appointements sont élégants et ouverts toute l'année. Des PLUMES EN OR, à vendre par RUFUS DOLBEAR.

12juil—1m 50 rue du Canal.

HOTEL DE PROCTORVILLE.

A Testrémité du Rail Road du Golfe du Mexique.

Le public est respectueusement informé que cet établissement a ouvert un HOTEL au Lac à l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique, et que l'on y trouvera toujours un approvisionnement constamment une table bien assortie, soigneusement et promptement servie. Le propriétaire espère, par son attention à satisfaire les désirs de ceux qui honoreront son établissement de passer et de loger. Vins et liqueurs des meilleures qualités toujours sur des appartements pour les familles. Le tout à des prix modérés.

9——3m B. MESTRE.

HOTEL DU TIENTE VENT,

A IBERVILLE.

TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu par la salubrité de sa situation, la variété de ses jardins, allées, bosquets, et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux voyageurs.

Les propriétaires, jaloux de mériter pour avenir et agrandir la maison. Ces soins porteront maintenir ses deux bons établissements, et ne négligeront rien pour satisfaire à la fois les goûts et les désirs de ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

L'eau, si rare et si précieuse dans cette contrée, ne manquera pas à l'Hôtel du Tiente Vent, qui est alimenté par une recherche toute particulière des eaux et est toujours sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et Mme Pradat fait part en outre que la table sera toujours de longs de longue elle est exigeante pour le choix de la viande, du poisson et des légumes, afin de ne pas importuner les gourmandises qui ne voudraient pas assez bien.

L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fournira constamment la table d'huitres et de poissons frais de toute espèce, tels que poissons de mer, grondins, pompanos, maquereaux rayés, soles et chevrettes.

L'eau, un mal inconnu aussi un magnifique café, au bar de billard, limonades, glaces, bière, ale, sont de toute nécessité aux dames et les messieurs. Un petit déjeuner se prendra sur les voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel le plus égal, sinon supérieur, aux plus beaux établissements de ce genre de cette partie du Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Cabot-Vert sont invitées à en informer le propriétaire du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 19 mai—4m

A louer, possession immediate.

La propriété située dans la rue Casacalvo, Troisième Municipalité, connue sous le nom de la raffinerie de Pâte. Cette grande bâtisse en briques a de grandes cours et de belles dépendances, et est très convenable pour boulangerie, boucherie ou tout autre établissement de ce genre.

Pour engager à visiter ces lieux s'adresser à M. JUAN Y. DE GANA,

31juil 47 rue Bienville.

A LOUER—Une belle maison en briques à deux étages, située rue Edward, entre Annonciation et Constance.

S'adresser chez EUG ROCHEREAU & CO,

26juil 17—19, rue St Louis

A LOUER—La maison en briques à trois étages, située rue Bourbon, No 90, entre Conti et Bienville. Elle sera délivrée en bon état le 1er jour prochain.

S'adresser à G. TOURNADE,

Quai—☞ No 75 rue Conti

A LOUER

Un petit magasin au bureau sur la levée, No 46, rue Gravier, s'adresser à McDONELL & MILLS.

30 wy

A LOUER—Une belle maison, à Biloxi, contenant 15 appartements. S'adresser à JOHN TOOLEY, Biloxi, ou à PAUL JUGE FILS & CO,

7 mai 27, rue St Louis

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Premier et Toulouse, avec la maison contigüe. Ensemble avec toutes les dépendances du dit café. S'adresser sur les lieux. 4déc—☞

A LOUER—La maison à trois étages, située à l'encoignure des rues St-Louis et Passage de la Bourse, au 153, Vieille Levée 26 juin—☞

Th. MOREAU,

Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 36.

Parfumeries fines et articles de Paris.

REÇU par le navire Carrack, du Havre, un assortiment de composant de 840 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris, chemises devant toile, chemises coton, chemises toile mécanique, chemises Monte Christo couleur, chemises couleurs d'enfants de 4 à 14 ans.

150 douzaines chaussettes blanches et écrues de pure fil à double semelle.

25 douzaines gilets et caminoles coton blanc et écru pour été.

Parfaite assortie de tailles.

Gants lisse Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames;

Grand choix d'cravates riches et ordinaires;

Forte partie de foulards noirs et façonnés, audessous du cours;

Un assortiment de bonnets taffetas gomme pour bains.

Velours noirs et couleurs pour bracelets;

Assortiment de mercerie, lainerie, tableterie et brosserie fine; articles de Paris.

NOTA—Th Moreau prévient les dames qu'il a toujours en magasin un assortiment complet de cheveux, bandeaux, nattes, frisettes, &c., &c. Une spécialité de parfumerie fine.

Eau de Cologne double à 3 le gallon;

Rasoirs pour eau de selz et soda à $5 l'appareil 25 juin—☞

UN VIEUX 4 000 barriques pour famille, Pauillac, Verzenay, Listrac, Labdon, en bouteilles et à vendre par

N NOEL & GUIRAUD,

30 juil 103, Royale

ANISETTE—450 paniers anisette supérieure, à la marque Champion, en magasin et à vendre par

H NOEL & GUIRAUD,

30 juil 103, Royale

VIN ROUGE—25 barriques vin rouge bon ordinaire, en magasin et à vendre par

H NOEL & GUIRAUD,

30 juillet 103, rue Royale

VIN BLANC—25 caisses vin blanc de la marque Chateau Yquem, en magasin et à vendre par

H NOEL & GUIRAUD,

30 juil 103, rue Royale

FROMAGES—10 pièces fromage d'Ementhal, qualité supérieure, en magasin et à vendre par

H NOEL & GUIRAUD,

30 juillet 103, rue Royale

ABSINTHE—150 caisses des meilleures marques, Pernod fils Versia & Lecoultre, &c, &c, en magasin et à vendre par

H NOEL & GUIRAUD,

30 juillet 103, rue Royale

BOUTEILLES, SOULIERS ET BRODEQUINS—3000 caisses en assortissement des navires Magnolia, Glance et Parthenon, à vendre par

G W DUNBAR,

8 juil 6 rue des Magasins

VIN DE CHAMPAGNE—60 paniers en bouteilles et demi-bouteilles, de la marque Ivroy de Mareuil-sur-Ay, à vendre par

LEOPOLD JEANNET & Co,

28juin 28, rue St Louis

Ventes par Autorité de Justice.

F. Gillet & Co, en liquidation, vs Cie. Jacques Toutant Beauregard, &c.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4,822—Par vertu d'un jugement et writ de fieri facias à moi remis par la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 4 août 1851, à midi, dans le cafe de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre ruelle de Chartres et Royale, à l'adjudication de

Les sept huitièmes indivis (Sixtièmes) du défendeur dans un lot de terre situé rue Toulouse, entre celles des Remparts et Bourgogne, désigné sous le No 12, d'après un plan dressé par Lavesu Trudeau, et déposé en l'étude de H. Pédesclaux, ci-devant notaire en cette ville. Lequel lot de terre mesure soixante pieds de face à la rue Toulouse, sur cent vingt pieds de profondeur.

N. B.—Ce lot en sautier est sujet à une rente annuelle et perpétuelle due à la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cinq pour cent sur la somme de $1,200 qui doit être considérée comme une charge sur la propriété, et l'acquéreur devra payer le prix pour lequel la propriété lui sera adjugée sans déduction aucune en raison de la dite charge. Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,

3 juil—7,14,24,2 Sheriff de la paroisse d'Orléans

Louis La Vega vs Thomas Fletcher—No 6324.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'honorable P. Soulé, Cinquième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le lundi 11 août 1851, à midi, en mon magasin de dépôt, rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe—

Le cheval brun mâle, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

FRANCIS MOUNEY

31juil—3en10 Constable.

M. Curel vs. George Enders—No 6829.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'honorable P. Soudrain, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, dans le cafe de WHITE HALL, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, vendredi 8 août 1851, à midi—

Trois lots de terre situés au faubourg Marigny, dénommés parts No I de l'allet No 51, compris entre les rues Bagatelle, Prosper, St Antoine et Roffignac; allet lot formé l'encoignure des rues Bagatelle et Prosper et mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 115 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

MIGUEL HERNANDEZ Jr.,

15juil—3jan30 Constable

Avis Judiciatires.

Succession de Barnabas Kirby.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire leurs titres et créances, s'il y a lieu, dans le délai de trois jours, à compter de la date de la présente publication, sous peine de forclusion, faute de ce faire dans le délai susdit.

Par ordre de la Cour,

J. O. CHALON, Greffier.

4 août—3en10

Succession de Jean Baptiste Lefebvre, dit Desnoyers.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mordecai Abrams a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Baptiste Lefebvre, dit Desnoyers, décédé intestat—Avis est par le présent donné à ceux que cela pourra concerner, d'avoir à déduire leurs droits, titres et raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O. CHALON, Greffier.

4 août—3en10

Succession de Sarah Worthington.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mordecai Abrams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Sarah Worthington, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela pourra concerner, d'avoir à déduire leurs droits, titres et raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O. CHALON, Greffier

4 août—3en10

Succession de Robert E. Downing.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mordecai Abrams a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert E. Downing décédé intestat—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire aucune en raison de la date de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O CHALON, dep. greffier

4 août—3en10

Succession de Martin H. Devereux.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George Allan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécution testamentaire datif de feu Martin H. Devereux, décédé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser, d'avoir à déduire leurs droits, titres et raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O. CHALON, Dep. Greffier

4 août—3en10

Succession de James Campbell.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mordecai Abrams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Campbell, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire leurs droits, titres et raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O CHALON,

4 août—3en10 Depté Greffier.

J. Sanchez vs. Mme Juana—No 10,546.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable A. Derbès, 4me juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le lundi 11 août 1851, à midi, en mon magasin de dépôt, rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe—

Une certaine vieille maison, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

FRANCIS MOUNEY

31juil—3en10 Constable.

M. Curel vs. George Enders—No 6829.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'honorable P. Coudrain, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, dans le cafe de WHITE HALL, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, vendredi 8 août 1851, à midi—

Trois lots de terre situés au faubourg Marigny, dénommés parts No I de l'allet No 51, compris entre les rues Bagatelle, Prosper, St Antoine et Roffignac; allet lot formé l'encoignure des rues Bagatelle et Prosper et mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 115 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

MIGUEL HERNANDEZ Jr.,

15juil—3jan30 Constable

Avis Judiciatires.

LES propriétaires de café, cabarets, groceries, &c., &c., sont par le présent informés de notifier d'avoir à payer le second trimestre avant l'expiration du mois de juillet.

Tous ceux qui ouvrent des cafés, billards, &c., sans avoir obtenu license, seront rigoureusement poursuivis.

V. LABATUT,

Collecteur des taxes sur cabarets, &c., Première Municipalité. 15 juil—1m

BUREAU DE L'EXECUTIF.

BATON ROUGE, 30 juin 1851.

ATTENDU que Anatole Blanche s'est adressé à moi, pour le cautionnement de ses fonctions avantes, savoir: Trois bonds de la somme de dix mille piastres chacun, signés par lui comme principal, et Hubert Blanche et Blanche comme sureties, lesquels bonds ayant été donnés pour garantir la fidèle exécution de ses devoirs comme executeur de testament et de la succession de feu Pierre Blanche, décédé entre 1848, 1849 et 1850.

En conséquence, toutes les personnes intéressées sont par le présent informées qu'elles ont à déduire au bureau du Secrétaire d'Etat, dans la ville de Baton Rouge, dans les quatre vingt-dix jours qui suivent la date de la présente publication, toutes objections qu'elles peuvent avoir, les raisons pour lesquelles lesdits bonds ne seront pas cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat en la ville de Baton Rouge, le 30me jour de juin A D mil huit cent cinquante et un de l'Indépendance des Etats-Unis, la soixante quinzième.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat. 31juil—30t

LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat sur la propriété, sociétés et professions &c. pour le district ci-après mentionné, donne les limites Philippe et Esplanade, depuis le fleuve jusqu'au lac Pontchartrain, informe respectueusement les contribuables de ce district qu'il commencera la collecte desdites taxes le 15 août 1851.

Il invite les personnes qui n'ont pas encore pris de licence pour exercer leur profession, à venir la prendre dans le plus bref délai si elles ne veulent être poursuivies conformément à la loi.

Les contribuables qui désirent s'absenter pourront laisser le nom de leurs agents au bureau du Receveur, No 34, rue Toulouse, et faire de la Banque des Citoyens, chez Bonneval & Bénit, escompteurs.

Le bureau est ouvert de 8 à 3 heures et l'après dîner de 5 à 7 heures (dimanches exceptés.)

J. A BONNEVAL,

Collecteur des Taxes d'Etat

6e dis. rep.

29juil—90

Damejeannes—Damejeannes.

1500 Damejeannes françaises de 5 gallons;

250 do do 3 do;

1000 do do 2 do;

1800 do do 1 do;

A vendre par NUMA LACOSTE,

1 août 147, rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné:

150 barriques vin rouge St-Emilion, Nos 1, 2, 3, 4,

60 do do Julien-Médoc,

40 do do Cantenac Vve Bachelot,

45 do do Chateau Margaux,

35 do do Chateau Lafite,

30 do do Chateau Larose,

90 demi do do St Emilion Nos 1, 2, 3, 4,

25 do do Chateau Lafite,

90 do do Chateau Margaux,

25 do do Chateau Lafite,

15 do do Chateau Larose,

60 do do vin blanc Haut Sauterne,

40 do do Haut Barsac,

5 1/2 et 3 1/2 cognac marque A Escalié,

13 1/2 et 6 1/2 do Gloria,

30 1/2 et 4 1/2 pipes cognac P. Ostérier aîné,

10 1/2 et 10 1/2 do E. Gesnin 1825,

10 1/2 et 10 1/2 do Auguste Navarrenx,

3 1/2 do Biscuit, Tricoche & Co.,

3 1/2 pipes vermouth di Torino,

25 barrils Modère différentes qualités,

100 caisses de 12 bouteilles vin St-Julien Médoc,

50 24 1/2 do,

400 10 do Cantenac Médoc,

150 18 do Haut Brion,

80 12 do Chateau Margaux,

95 18 do Chateau Leoville,

85 24 1/2 do,

95 12 do Chateau Lafite,

40 24 1/2 do,

55 18 do Grand Larose,

160 18 do Haut Sauterne,

80 24 1/2 do,

70 12 do Haut Barsac,

90 24 1/2 do,

70 12 Vermouth di Torino,

300 10 bouteilles vins pour vin,

Du caisses vin Bisquit, Lorios, et Frontignan,

25 do do do très-supérieur,

34 liqueurs assorties extra exportés en boxt, et 1/2

15 caisses de 12 cruchons cariaçao en perle,

20 12 flacons maraschino, différents modèles,

20 12 pobrons cuivre en vinaigre,

20 12 pobrons olives vertes,

12 12 moschon sans-de fleur d'oranger,

100 paniers de 12 bouteilles eau de Selz d'Auvergne,

250 12 boxt, bouteille d'olives Picholini,

3 et 1/2 boîtes sardines à l'huile de Dufau & Co.,

1800 1/2 do do do,

600 1/2 boîtes truffes au naturel,

500 1/2 boîtes champignons au naturel,

400 do noyaux à l'huile,

20 caisses pruneaux à l'eau-de-vie,

250 do de 12 cruchons vinaigre à cornichons,

do de 12 pobrons à eau de vie Distillerie,

44 paniers de 100 boxt, bouchon pour liqueurs,

30 do 100 1/2 do verre vert,

150 milliers bouchons différentes qualités.

4 caisses manche vert, jaune et rouge,

NUMA LACOSTE,

1er août 147, rue Royale.

Ventes par Autorité de Justice.

Succession de Jean Baptiste Lefebvre, dit Desnoyers.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par la présente donné aux créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire leurs titres et créances, s'il y a lieu, dans le délai de trois jours, à compter de la date de la présente publication, sous peine de forclusion, faute de ce faire dans le délai susdit.

Par ordre de la Cour,

J. O. CHALON, Greffier

4 août—3en10

Succession de Sarah Worthington.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mordecai Abrams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Sarah Worthington, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela pourra concerner, d'avoir à déduire leurs droits, titres et raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O. CHALON, Greffier

4 août—3en10

Succession de Robert E. Downing.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mordecai Abrams a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert E. Downing décédé intestat—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire aucune en raison de la date de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O CHALON, dep. greffier

4 août—3en10

Succession de Martin H. Devereux.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George Allan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécution testamentaire datif de feu Martin H. Devereux, décédé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser, d'avoir à déduire leurs droits, titres et raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O CHALON, Dep. Greffier

4 août—3en10

Succession de James Campbell.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mordecai Abrams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Campbell, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire leurs droits, titres et raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

J. O CHALON,

4 août—3en10 Depté Greffier.

Ventes par Autorité de Justice.

Vente sur Ordre de Vente.

Vers, Cuivre et Serblanc.

300 barres carrées et rondes,

85 tonneaux fer *Forsyth pistes*,

10 do fer *Forsyth moulé*,

25 do fer de bouilloire 3/4 à 3/8 lre qualité

FER POLI DE CABLE.

100 tonneaux assortis 3/4 à 3/8

15 do fer de bouilloire fins,

10 do fer *Forsyth pistes rafinés*.

FER EN MUREE.

75 tonneaux fer assorti, plat, carré et rond.

FER D'ANGLETERRE.

300 tonneaux barres plates de 1 @ 4 pouces (par 1/2 @ 1 pouce.

200 do do rondes 1/2 @ 4 pouces,

104 43 do carrées 3/8 @ 4 1/2 do,

FER EN FEUILLES.

350 colis de 5 @ 25.

100 do 28 @ 36.

FER EN ROULEAUX.

1000 colis 1 1/2 @ 4 1/2 pouces, 3/16 et 1/4

FER POUR CERCLES.

1200 colis 5/8 @ 4 1/2 pouces.

FER ANGULAIRE.

5 tonneaux assortis 1 X 1, 1 1/4, 1 1/2 & 2 pouces.

CUIVRE.

30,000 livres brazier 10 @ 150 livres la feuille

[30 sur 60.

FERBLANC.

300 caisses de Ferblanc.

A vendre à bas prix et à des conditions libérales par FREDLEY & BRO.

6mars 61 et 91 rue du Camp

VINS—68 barriques vin Bergasac;

100 paniers bonne vraie;

50 barriques vin rouge pour familles;

25 barils vin blanc bonté;

8 1/2 Cognac vrai caisses;

36 barils Porto vieux;

20 caisses vin rouge vrai Chateau Léoville 1845;

100 do do ordinaire;

60 saloir remboîtes demi fûts;

8 1/2 bon Madère.

12 cassettes vin d'orsinger triple;

19 do eau de rose.

A vendre par L. MAJESTE,

6août—6t 68, Vieille Levée

A vendre à bon marché.

Une paire de CHEVAUX de voitures (2 ans) parfaitement entraînés et sachés atteler; aussi qu'une VOITURE et harnais.

Aussi—Une NEGRESSE CREOLE âgée de 28 ans, excellente cuisinière, garantie de toutes sortes de maladies. S'adresser à

5août—3 au pont du Bayou Bienvenue

Succession de Madame Marie Louise Bienvenu, veuve Bienvenu.

Les enfants qui l'article 1424 du Code de Procédure de cet Etat impose au Syndic d'Etat le devoir de faire publier, trois mois avant la prochaine élection générale, dans un journal de chacune des paroisses de l'Etat, où s'imprime un journal, tous les amendements proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune desdites Chambres, et approuvés par le Gouverneur;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivans qui ont été adoptés par les Chambres comme amendements proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE 1. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualifié pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2 Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siége de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siége du Juge-président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait ainsi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus par les électeurs Districts respectifs par les électeurs dedits Districts ayant qualifié pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualifié pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs dedits Districts, ayant qualifié pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualifié pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualifié pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualifié pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualifié pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé, des Juges associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant-général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent en un nombre égal de voix, pour une élection à laquelle il doit être pourvu une des places ci-dessus mentionnées, le Gouverneur devra les mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix de ceux entre lesquels il aura accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été choisi.

ART. 11. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, Tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des Etats-Unis, aura atteint l'age de 21 ans, et aura résidé dans l'Etat pendant deux ans immédiatement précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présentera pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer par législation d'exception, par des bureaux, livres et mémoires français et anglais, la vue de Prêts, cartes à jouer, &c. &c. 12juin—☞

DELCROIX,

MAGASIN DE PAPIER PEINT,

Rue de Chartres, No 108,

Entre St-Louis et Conti,

VIENT de recevoir par le navire Carrack, un grand assortiment de papiers peints, de toutes qualités et des dessins les plus nouveaux, qu'il vendra au plus bas prix possible. Il invite les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter ces marchandises, certain qu'elles satisferont les plus difficiles sous le rapport du goût et de la modicité des prix. Il se charge de la pose du papier. DELCROIX,

16 juin Vis-à-vis de l'Imprimerie

Marchandises Sèches.

Toileries.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes:

Toiles d'Irlande 6/4 mises apprêt;

do do pour taies d'oreiller;

do do 3 drape en 6, 10 et 12/4

Ouvrez damassés, pour tables et lavabo;

Nappes damassées, en toutes grandeurs;

Serviettes do do

do do et serviettes unies à barres rouges;

Ouvré à dit de perdrix, ouvré de Russie,

do de Hollande;

Toiles de Paris et batistes;

Mouchoirs batiste, dans tous les genres;

Coutil uni blanc et rayé;

Un fabricant grand assortiment;

Toiles du Nord;

Grages 6/4 d'épaisseur;

Brin et fil pour emballage.

Aussi—Un grand assortiment d'autres marchandises convenables pour la saison, et que nous offrons au public à des prix modérés.

BARRIÈRE, LACAPÈRE & CO,

24août 20, rue de Chartres

P. W. Woodlief,

13, *rue de Chartres,*

OFFRE, à dater d'aujourd'hui, lundi 28 courant, en vente un grand assortiment de MARCHANDISES PEU CHERES, qui est un grand complet, ayant été régulièrement approvisionné par son associé de New York. Il invite respectueusement ses clients, ses amis et le public en général à venir examiner son assortiment de draps et autres, à vendre aussi bon marché que les maisons de la place leurs achats ailleurs.

28 mai—3m P. W. WOODLIEF,

13, rue de Chartres.

Pendant mes derniers voyages en France, j'ai eu occasion d'essayer aux divers sujets votre remède contre le mal de mer; je me suis convaincu par moi-même que j'ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de trouver un remède contre cet infâme et un liquide agréable, ayant le goût d'une limonade quelconque, ce qui serait beaucoup plus facile à trouver que le remède sous sa forme actuelle, sûr tout quand les personnes qui en font usage, ne sont pas habituées à manger de l'opium, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante.

Cher docteur:

Pendant mes derniers voyages en France, j'ai eu occasion d'essayer aux divers sujets votre remède contre le mal de mer; je me suis convaincu par moi-même que j'ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de trouver un remède contre cet infâme et un liquide agréable, ayant le goût d'une limonade quelconque, ce qui serait beaucoup plus facile à trouver que le remède sous sa forme actuelle, sûr tout quand les personnes qui en font usage, ne sont pas habituées à manger de l'opium, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante.

Cher docteur:

Je suis heureux de vous informer que votre remède contre le mal de mer, dont j'ai fait usage pendant ma dernière traversée, a produit l'effet que vous dire que j'ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de trouver un remède contre cet infâme et un liquide agréable, ayant le goût d'une limonade quelconque, ce qui serait beaucoup plus facile à trouver que le remède sous sa forme actuelle, sûr tout quand les personnes qui en font usage, ne sont pas habituées à manger de l'opium, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante.

Cher docteur:

Je suis heureux de vous informer que votre remède contre le mal de mer, dont j'ai fait usage pendant ma dernière traversée, a produit l'effet que vous dire que j'ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de trouver un remède contre cet infâme et un liquide agréable, ayant le goût d'une limonade quelconque, ce qui serait beaucoup plus facile à trouver que le remède sous sa forme actuelle, sûr tout quand les personnes qui en font usage, ne sont pas habituées à manger de l'opium, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante.

Cher docteur:

Je suis heureux de vous informer que votre remède